

## 57. Monge à Bonaparte

**Auteurs : Monge, Gaspard**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Transcription & Analyse

Transcription linéaire de tout le contenu

Ancône, le 22 pluviôse de l'an V de la République française une et indivisible

Citoyen général,[\[1\]](#)

Suivant les ordres que vous me donnâtes à Pesaro,[\[2\]](#) je me suis rendu le 20[\[3\]](#) à Saint-Marin qui est à la distance de 35 milles et où je ne pus arriver qu'après la fermeture des portes.[\[4\]](#) Dans le moment, j'écrivis une lettre à chacun des deux capitaines dépositaires du pouvoir exécutif de cette république.[\[5\]](#) L'un est citadin et demeure dans la ville ; l'autre est toujours un contandin[\[6\]](#) et celui-ci demeurerait à la distance de 5 milles. L'objet de ces lettres était de les prévenir du sujet de ma mission, et de les prier d'assembler le Conseil de la République pour le lendemain, à 7 heures du matin si cela était possible. Le capitaine de l'intérieur députa sur le champ vers moi deux citoyens pour m'assurer que les deux chefs de la République seraient prêts à me recevoir le lendemain et en même temps pour me prouver l'impossibilité de convoquer aussi promptement le conseil, dont la plupart des membres étaient distribués sur tout le territoire.[\[7\]](#)

Le lendemain, deux députés vinrent me prendre à mon auberge, me conduisirent dans la ville et m'introduisirent jusqu'à la porte de la salle dans laquelle m'attendaient les deux capitaines. Je prononçai à ces deux chefs le discours dont je joins ici copie.[\[8\]](#) Dans la réponse verbale et provisoire qu'ils me firent, ils m'assurèrent qu'en voyant arriver l'armée d'Italie dans leur voisinage, ils avaient été non seulement sans inquiétude, mais même pleins de confiance dans la générosité connue du peuple français ; que cette démarche honorable pour eux, de la part d'un général victorieux et occupé des intérêts de la liberté d'un grand peuple, surpassait leurs espérances et jetait quelques rayons de gloire sur la République de St Marin « Elle est pauvre, me dirent-ils, mais tous ses habitants sont prêts à mourir pour la défense de leur antique indépendance et de leur constitution ». Quant aux offres obligeantes que vous leur faisiez au nom de la République française, ils me dirent qu'ils ne pouvaient prendre sur eux de faire sur

un pareil sujet aucune proposition ; que le conseil serait assemblé le dimanche suivant, et que, d'après l'autorisation qu'ils en recevraient, ils vous écriraient avec confiance ; « votre marche étant trop rapide pour qu'ils pussent vous envoyer de députés ».[9]

Avant que de prendre congé d'eux, je leur demandai s'ils avaient des objets d'antiquité qui fussent de quelque intérêt pour l'histoire. Ils me conduisirent dans leurs archives dont les manuscrits ne remontent pas au-delà du 14<sup>e</sup> siècle. Ils y conservent avec soin plusieurs lettres en parchemin qu'ils reçurent en 1469 de la République de Florence avec laquelle ils étaient alliés. Elle les traitait de *Illustrissimi viri, amici, carissimi*. Dans l'une d'elles, elle les exhorte à faire une rigoureuse défense et leur dit que « Dieu qui aime la liberté les protégera ».[10]

Ils ne voulurent pas me laisser partir sans accepter une escorte de 4 hommes commandés par un officier, plutôt pour faire honneur à votre député que pour le défendre contre quelques soldats du pape, fugitifs de Césène, et qui passent en armes commettant des excès sur leur territoire.[11]

Je fus reconduit à mon auberge par une députation suivie d'une foule de citoyens, et je partis avec mon escorte que je congédiai aux limites.

[Monge]

[1] Napoléon BONAPARTE (1769-1821).

[2] Voir la lettre n°55.

[3] Le 20 Pluviôse an V [8 février 1797].

[4] Voir la lettre n°58 dans laquelle Monge fait le récit de sa mission à sa femme.

[5] Les deux lettres de Monge écrites aux capitaines régents Marino FRANCESCONI ( ? - ? ) et Antonio ONOFRI ( ? - ? ), le 20 Pluviôse an V [8 février 1797] n'ont pas été retrouvées et ne sont donc pas intégrées au corpus.

[6] Par souci de représentation un régent est issu de la ville et l'autre de la campagne.

[7] Voir lettre n°58 sur la composition du conseil et le choix des capitaines régents de la République.

[8] Voir les lettres n°56 et n°58 dans laquelle Monge effectue le récit de son ambassade. Bonaparte l'envoie à son tour au Directoire avec sa lettre du 1<sup>er</sup> ventôse an V [19 février 1797] de Tolentino. (1394, *CGNB*). Ce discours a été publié dans le *Moniteur universel* en faisant de Bonaparte son auteur. Voir la lettre n°56.

[9] Réponse reçue par Monge le 18 février 1797 [30 pluviôse an V], rédigée par les deux capitaines régents de Saint-Marin après l'assemblée du conseil du 12 février 1797. Voir la lettre n°64.

[10] Voir les lettres n°104 et 105.

[11] Voir la lettre n°54 et la lettre de Bonaparte au Directoire de Faenza du 15 pluviôse an V [3 février 1797] ([1352](#), [CGNB](#)).

## Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

## Présentation

Date 1797-02-10

Date du calendrier révolutionnaire 22 pluviôse an V

Genre Correspondance

Sujets

- Bonaparte, Napoléon (général)
- Saint-Marin

Mentions légales

- Fiche : Marie Dupond (UDPN/USPC); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.
- Images : Collections École polytechnique (Palaiseau, France). Reproduction sur autorisation.

Éditeur de la fiche Marie Dupond (UDPN/USPC); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Contributeurs

- Dupond, Marie (édition scientifique)
- Walter, Richard (édition numérique)

## Information générales

Langue Français

Cote IX GM 1.99

Nature du document Brouillon autographe

Collation 1 double folio ;

Etat général du document Bon

Localisation du document

Bibliothèque centrale de l'École polytechnique / Centre de Ressources Historiques.  
(Palaiseau, France).

## Les mots clés

[Bonaparte, Napoléon \(général\)](#), [Saint-Marin](#)

## Informations éditoriales

Publication Inédit.

Destinataire Bonaparte, Napoléon (1769-1821)

Contexte géographique

- Ancône (Italie)
- Saint-Marin

Lieu d'expédition Ancône (Italie)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/01/2018 Dernière modification le 05/02/2024

---

At gênerl,

Après avoir vu ce que le berge de Besançon  
 Suivant les ordres que vous <sup>me donnez</sup> m'avez donnés à  
 Besançon, j'ai mis en route le 20 à St. Martin  
 qui est à la distance de 25 milles, et on ne pourra  
<sup>142</sup> ~~me~~ pas arriver ~~quelquand~~ qu'après la formation  
 des postes. Dans le moment j'écris une lettre à  
~~un capitaine~~ chacune des deux Capitaines députés  
 des provinces entières de cette République. L'un est  
 Citadin et demeure dans la ville; l'autre est toujours  
 un Citadin et celui-ci <sup>de sa part</sup> est à la distance de 5 milles.  
 L'objet de ces lettres est de les prier de se  
~~présenter~~ <sup>présenter</sup> le Conseil de la République par le lendemain à  
 9 heures du matin si cela est possible. Les Capitaines  
 des intérieurs députés par le <sup>deuxième</sup> dans les provinces par  
~~un officier~~ <sup>un officier</sup> m'assurent que les deux chefs  
 de la République seront prêts à me recevoir le  
 lendemain, et en même temps par une promesse  
 d'impunité de convoquer le Conseil dans les plus  
 près des membres et de les distribuer sur tout  
 le territoire.

Le lendemain les deux députés vinrent me prendre  
 à mon auberge, me conduisirent dans la ville, et  
 m'introduisirent jus qu'à la porte ~~de la ville~~ de la ville dans la  
 quelle m'attendirent les deux Capitaines. ~~Après~~  
~~leur~~ Je prononçai à ces deux chefs le discours  
 que je joins ici copie. Dans la réponse verbale  
 qu'ils me ont promise qu'ils me firent, ils m'ont assuré  
 de vous servir de tout leur pouvoir ~~de la République~~  
 honnêtement ~~par ce que vous m'avez promis~~, ils  
 m'assurèrent qu'ils n'ont point amené les Français  
 d'armée d'Italie dans leur province, non seulement  
 ils ont évité <sup>de les laisser</sup> dans un état, mais même plus  
 de la France dans les provinces <sup>de la République</sup>  
 françaises, qu'ils demandent honnêtement par eux

en M.

Paris peut faire ses lois

de la part d'un général d'armée et d'occupés des  
 intérêts de la liberté d'un grand peuple, propriétés  
 leurs espérances, et dépendent quelques années de  
 gloire sur la République de sa fortune, elle  
 ne pourra, me diront-ils, mais ces citoyens  
 sont prêts à mourir pour la défense de leur antique  
 indépendance et de leur Constitution. Quant aux  
 offres obligantes que vous leur faites <sup>au nom</sup> de la part de  
 la République française, ils me diront qu'ils ont  
 jamais promis sur eux de ~~rien accepter~~ <sup>rien</sup> faire sur un pareil sujet en aucun  
 proposition, que le Conseil serait assemblé le dimanche  
 suivant, et que d'après l'autorisation qu'ils en  
 ont eue, ils s'en iraient avec confiance, voter  
 le mardi étant très requis pour qu'ils puissent  
 vous envoyer des députés.

avant que de prendre congé d'eux, je leur demandai  
 s'ils avaient quelques objets d'antiquité qui pussent  
 intéresser l'histoire, furent de quelques instants  
 pour l'histoire. Ils me conduisirent dans leurs  
 archives, dont les manuscrits ne remontent pas au  
 delà du 14<sup>e</sup> siècle. Ils y firent avec eux  
 un long pendant, plusieurs lettres en particulier  
 qu'ils relirent de la République de Florence au  
 14<sup>e</sup> siècle, et sur lesquelles ils étoient allés  
 chercher, et sur lesquelles quel que leur intérêt  
 Mouchard fut en charge, cette dernière les  
 traita de Historiarii viri, amici  
curiosissimi. Dans l'une d'elles la République  
 s'adresse aux citoyens à faire une vigoureuse  
 défense, et leur dit que, "Dieu qui aime la liberté  
 et la protégera."

Ils ne virent pas une lettre par leur  
 accepter un extrait de la bonne commande par  
 un officier, plutôt pour faire honneur à celui  
 de qui que pour les défendre contre quelques

Soldats des peuples, fugitifs de Cerene, et qui  
<sup>passent</sup> en armes commencent <sup>des</sup> quelques exen sur leur  
territoire.

Je fus reloué vers à mon Auberge par une  
forte débauche de jactance suite d'une fable  
de l'histoire, et je partis avec mon escorte que  
je conduisis aux limites.

